

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'UNION PROTESTANTE.

SOCIÉTÉ SECRÈTE ÉTABLIE A GENÈVE.

Nous avons reçu une brochure fort curieuse, intitulée : *Manifeste secret du comité occulte de l'Union protestante, publié par des amis de la publicité. Précédé d'une préface.* Genève, 1844. Nous devons la faire connaître à nos lecteurs.

Cette brochure ne révèle pas l'existence de l'Union protestante, société secrète déjà connue, et sur laquelle le colonel Rillet-Constant avait publié un écrit où se trouvent les détails suivants, dont la lecture du *Manifeste* confirme pleinement l'exactitude.

" Il se passe dans ce moment à Genève un fait assez grave pour que nous croyions devoir attirer sur lui l'attention de nos concitoyens, nous voulons parler de l'Union protestante, association qui serait aussi dangereuse pour l'avenir de la religion protestante qu'opposée à son véritable esprit.

" Disons premièrement ce qu'elle est. C'est une association occulte, composée de sections, dirigée par un comité central. Chaque section est de huit personnes au moins et de quinze au plus. Ces personnes se connaissent entre elles, mais ne connaissent ni le nombre des sections ni leur composition, c'est-à-dire que les sociétaires n'ont aucun moyen de savoir avec qui ils sont et combien ils sont. A la tête de cet ensemble mystérieux est un comité plus mystérieux encore ; il est interdit de révéler les noms de ceux qui le composent ; il se renouvelle fréquemment, dit-on, mais un profond secret est imposé sur ces mutations. Chaque chef de section reçoit les directions de ce comité central, et a lui-même un pouvoir discrétionnaire ; il peut, au besoin, dissoudre la section, contre la volonté unanime des sectionnaires ; chaque membre s'impose une contribution volontaire, le comité central en dispose.

" L'association est plus précise lorsqu'elle entre dans le domaine de l'action matérielle : écarter les domestiques catholiques, ne pas acheter chez les marchands catholiques, s'introduire dans les mariages mixtes, et amener les enfans au protestantisme ; agir auprès des magistrats et des conseils municipaux par des sollicitations, auprès des citoyens par des remontrances, et, au besoin, par des offres de services ; attirer des protestans étrangers pour faire concurrence aux catholiques dans certains métiers ; entraver par tous les moyens possibles l'établissement des catholiques, leur admission au droit de cité !

" Voilà ce que l'on tente dans un pays dont la population, essentiellement mobile, va demander aux gouvernemens étrangers sûreté pour les personnes, protection pour l'industrie, admission à la concurrence du travail. Voulez-vous par là indiquer à ces gouvernemens qu'ils feront bien de convertir à l'avenir, pour les Genevois, en mesures restrictives le système large et facile dont ils les ont fait jouir jusqu'à présent, et les inviter à traiter les protestans, chez eux, comme Genève traite les catholiques chez elle ? Cela paraît insensé, mais c'est pire qu'une folie ; devrions-nous nous contenter de gratifier de nom des tentatives de subordination d'enfans, ces recours accordés à l'apostasie et refusés à la foi persévérante ?

On avait accusé l'auteur que nous venons de citer d'exagération, et tenté de jeter des doutes sur la réalité des faits par lui dévoilés, mais aujourd'hui les doutes ne sont plus possibles. Le Comité Directeur de l'association, ayant jugé nécessaire à l'accomplissement de ses desseins de présenter aux membres de l'Union un développement assez clair et assez complet des statuts (de la société) pour répondre à toutes les questions auxquelles ils peuvent donner lieu dans la pratique, a fait composer à cet effet un Manuel et décréter les articles dont la teneur suit :

" Art. 1er.—L'introduction du Manuel sera immédiatement imprimée sous forme de manifeste.

" Art. 2.—Un exemplaire en sera remis à chacun de MM. les délégués et de MM. les chefs de section, et à tout sectionnaire qui en exprimera le désir à son chef de section.

" Art. 3.—Les chefs de section devront en faire lecture à la prochaine séance de leur section (convoquée extraordinairement à cet effet) et transmettre ensuite au comité l'extrait des délibérations qui en seront résultées.

" Art. 4.—Les membres de l'Union demeurent chacun responsable de l'exemple qu'ils donnent à leurs frères. Ils pourront bien, selon leur prudence, en donner communication morale aux personnes qu'ils auraient l'espoir fondé de gagner à l'association par ce moyen ; mais dans aucun cas et sous aucun prétexte ils ne pourront s'en dessaisir, même pour le temps le plus

court, ni en laisser prendre aucune copie."

Malgré ce dernier article, le *Manifeste* est tombé entre les mains de certains amis de la publicité qui, en cette qualité, se sont crus obligés de le livrer au public ; il en garantissent l'authenticité, et disent les membres de l'Union protestante de ne pas y reconnaître mot pour mot l'écrit qu'on a fait circuler en secret parmi eux.

A en juger par la préface dont ils l'accompagnent, des amis de la publicité appartiennent eux-mêmes à la communion protestante. Ce qu'ils trouvent de plus violent à dire contre la nouvelle société, c'est qu'elle est semblable à celle des Jésuites ; aussi paraissent-ils très sérieusement préoccupés de cette idée que les Jésuites pourraient bien s'y glisser et s'en emparer. Nous n'exagérons pas.

" En fait, que veut-elle (l'Union protestante) ? Fonder une société comme celle des Jésuites. Or, n'est-ce pas une des premières prescriptions protestantes que d'interdire des corporations de ce genre ?

" Elle veut agir sur l'âme par des moyens matériels, mais c'est encore un moyen interdit par la loi protestante.

" Elle veut mêler la politique à la religion ; ceci non seulement n'est pas protestant, mais n'est pas chrétien.

" Enfin, elle voudrait réformer les mœurs, améliorer l'éducation, et pour garantie elle donne un comité occulte. Eh ! qui nous donne l'assurance que dans ce comité ne se glisseront pas des ennemis de notre foi, de nos mœurs et d'une bonne éducation ! Vous faites une organisation jésuite, qui vous répond que les Jésuites ne s'en empareront pas !

Nous croyons pourtant que les tendances politiques de l'association tourmentent encore plus les amis de la publicité que la crainte de voir pénétrer les enfans de saint Ignace. A cet égard voici comment ils nous font connaître en même temps leur pensée et la pensée des meneurs de l'Union protestante :

" Le fond de la pensée de quelques-uns de ces meneurs est évidemment de faire concourir la religion à une œuvre de rétrogradation politique dans Genève, et ensuite, après avoir fait de notre cité un grand couvent puritain, d'essayer d'en faire de nouveau une Rome protestante.

" C'est le plan de Calvin réjeuni. Plan qui, quoi qu'on en puisse dire, n'a jamais servi qu'à brider la liberté politique dans Genève ; plan qui ne put être accompli que par l'échafaud et l'exil, et qui, au bout du compte, loin de servir les intérêts de la foi protestante, arrêta en France, par l'exemple de ses rigueurs, le développement de cette foi."

Pour combattre ce plan d'une restauration de la Genève de Calvin, les amis de la publicité réfutent les théories historiques des auteurs du *Manifeste*. Cela les conduit à des aveux qu'il est bon d'enregistrer :

" Genève avait donc en vue, avant la réforme, une existence à elle propre, tout-à-fait indépendante et glorieuse. Son titre était d'avoir su, presque seule de toutes les communes de l'Europe, conserver ses franchises primitives.

" L'ère de la réforme ne créa point pour Genève son existence nationale. Mais il est vrai qu'elle la modifia. On sait quelle révolution Calvin parvint à accomplir à Genève. Il substitua à l'ancien peuple de Genève, dont il fit exiler les principales familles, tout un peuple devenu de réfugiés protestants. Avec ces exaltés, qui se souciaient peu de la liberté démocratique de Genève, il parvint à former un nouvel ordre de choses, où l'Eglise et l'Etat ne firent qu'un, où les formes aristocratiques remplacèrent les formes démocratiques, le tout arrangé pour faire de Genève un centre de propagande religieuse. Était-ce là une nationalité véritable ? Aussi, à l'effet, tout ce qu'il avait conçu manqua. Ses rigueurs outrées brouillèrent Genève avec Berne, et ce canton rendit en 1564 au duc de Savoie le Chablais, le Mandement de Ternier et la baronie de Gex, qui avaient été conquis en commun avec les Genevois, et où la réforme religieuse avait été introduite. A la suite de cette restitution, tous ces pays rentrèrent dans le giron de l'Eglise catholique. Ce fut ainsi que, par excès de rigueur, la religion protestante souffrit elle-même de l'organisation étroite et exclusive que Genève s'était donnée. Bientôt en France le protestantisme fut vaincu, et la propagande genevoise refusée dans ses propres murs. Elle y fut si bien refusée que Genève devint le jouet de Louis XIV. C'est encore une erreur du *Manifeste* que de prétendre que Genève osa tout braver pour recevoir les réfugiés protestants sortis de France par suite de la révocation de l'Édit de Nantes. Bien loin de là : le gouvernement aristocratique de Genève était alors à

plat-ventre devant Louis XIV. Nos malheureux coreligionnaires du pays de Gex furent les premiers chassés ; ils vinrent un soir en grand nombre à Genève, chercher un refuge ; on ne les laissa même pas coucher en ville, ils furent obligés de se traîner encore le même jour dans le pays de Vaud. Bien tôt la foule des religionnaires français qui émigraient se dirigea sur Genève, à peine si on les laissait séjourner vingt-quatre heures. En vain Berne offrit à Genève tout son appui, si elle voulait résister aux ordres du roi de France, on le refusa, et cependant les traités mêmes reconnaissaient aux Genevois, comme aux autres Suisses, la faculté de recevoir chez eux les émigrés français pour cause de religion.

« Ce ne fut que plus tard que, la surveillance de Louis XIV s'étant relâchée au sein de ses guerres malheureuses, quelques familles françaises réfugiées parvinrent à se fixer à Genève, où elles achetèrent la bourgeoisie à des prix exagérés.

« Il fut clair dès ce temps-là que l'organisation politique qu'on s'était donnée pour faire de Genève une Rome protestante, avait tout à fait manqué son effet ; il n'en restait que l'infirmité ; l'influence religieuse était perdue. Bientôt la bourgeoisie s'en aperçut, et elle s'appliqua pendant tout le dix-huitième siècle à conquérir une liberté qu'on lui avait dérobée pour remplir un but qui fuyait devant elle.

« Maintenant que cette liberté est reconquise, voilà que ceux qui la détenaient reprenant le vieux jeu, et par une confusion d'idées, ils viennent nous donner comme base de la nationalité genevoise un but que nous ne pûmes jamais atteindre, et qui aujourd'hui serait coupable, car il tendrait à réveiller l'antagonisme religieux et à contrarier les développements que comporte notre nouvelle situation. »

Le comité-directeur de l'Union protestante se plaint amèrement du traité par lequel, il y a vingt-neuf ans, Genève agrandit son territoire de dix-sept communes catholiques. *Ce fut pour nous une abdication, disent-ils ; par ce seul fait nous fûmes vaincus et liés comme pays protestant.* La préface répond :

« Notre nationalité, loin d'être diminuée par ce fait, n'a fait que rentrer dans les conditions naturelles qui la constituaient jadis. La plus grande partie de ces communes composaient le domaine de Saint-Victor, et se trouvaient ainsi membres de l'ancien Etat de Genève. Notre nationalité naturelle a été interrompue par trois cents ans d'une nationalité forcée, qui reposait sur le principe d'un protestantisme absolu. Alors nous formâmes comme une oasis au sein de la vallée du Léman, nous étions séparés de nos voisins, nous vivions comme en dehors de notre habitation matérielle...

« ... Nous eûmes trois siècles d'un protestantisme absolu qui ne nous a menés à rien ; essayons de la liberté religieuse, vraie, sans réticence, comme elle est aux Etats-Unis d'Amérique, où, loin d'avoir engendré l'impunité, elle a raffermi le christianisme.

Ainsi, il y a à Genève deux espèces principales de protestantisme : un protestantisme libéral et un protestantisme fanatique. Le premier ne demande qu'à demeurer tranquille, le second prétend recommencer Calvin et remettre Genève sous le joug d'une sorte d'aristocratie persécutrice et bigote. C'est à cela que travaille la société secrète formée sous le nom d'Union protestante, dont il nous reste à étudier le Manifeste. Nous consacrerons au second article à ce document ; il en vaut la peine.

BULLETIN.

Visite de l'évêque de Montréal à Berthier. — Examen du collège de Chambly. — Incendie du Palais de Justice. — Troubles de Philadelphie.

Nous nous attendions à recevoir quelque jolie description des jours de fêtes qui signalèrent la visite de Mgr. de Montréal à Berthier. Le village avait pris, dit-on, l'aspect d'une réjouissance publique. On avait élevé un magnifique arc-de-triomphe, avec différents emblèmes, sur le chemin par lequel Sa Grandeur devait passer. Un corps nombreux de cavalerie avait aussi été organisé pour l'accompagner. Pendant les trois jours que dura la visite, les fêtes se succédèrent constamment. Dans l'intervalle des exercices, des concerts de musiques, des sylves de canon se faisaient entendre tour-à-tour. On fit même, sur l'île, un magnifique feu de joie, que Mgr. Gauthier, qui prenait part à cette agréable réjouissance, eut la bonté d'aller bénir lui-même. Tous ces détails nous ont été donnés par des témoins oculaires qui étaient tout réjouis de s'être trouvés à une si agréable fête, ne sachant toute fois qui devait l'emporter, ou le bon goût et la délicatesse des habitans de Berthier, ou leur politesse et leur respect religieux. Nous pensons bien que le respectable curé du lieu ne fut pas étranger à cette touchante manifestation, et qu'il était bien aise de trouver cette occasion de procurer à ses vertueux paroissiens ces momens de véritables réjouissances. Nous devons nous estimer heureux d'appartenir à une religion qui sait tourner à la gloire de Dieu les délassemens, dès lors qu'ils sont purs et innocens.

Comme il avait été annoncé, l'examen des élèves du collège de Chambly a eu lieu mercredi dernier. Ceux qui y ont assisté ont dû être satisfaits de la manière avantageuse avec laquelle les élèves ont répondu sur les

différentes branches d'éducation, qui avaient fait le sujet de leurs études durant l'année. La journée était des plus belles et l'assemblée des plus nombreuses. Plusieurs membres du clergé s'y étaient rendus pour être témoins des efforts et des progrès de cette intéressante communauté. Leur démarche n'a pas été perdue. Ils ont été agréablement réjouis des progrès flatteurs et rapides dont cette ardente jeunesse a donné des preuves si sensibles par la solidité et la facilité de ses réponses aux différentes questions qui lui furent adressées. Les succès, que plusieurs ont obtenu dans la représentation de deux drames qui y furent joués, ne sont pas moins dignes d'applaudissemens. Nous n'entrerons pas dans le détail des différentes matières qui y sont enseignées. On pourra en juger par la variété des couronnes qui furent remportées par ceux qui avaient le mieux réussi. Nous nous étions proposé d'en donner le programme aujourd'hui, mais une omission involontaire nous force à le retarder. Nous le ferons aussi-tôt qu'il sera possible.

Les amis du pays et les amis de l'éducation en particulier doivent observer avec satisfaction les heureuses dispositions et surtout l'ardeur progressive qui se développe tous les jours dans la jeunesse canadienne pour les belles-lettres et les beaux-arts. Nous aimons surtout à remarquer que la Religion n'est pas étrangère à ces glorieux efforts et qu'on la prend pour la première base du succès. C'est avec une bien douce satisfaction que nous avons entendu proclamer sans détour, durant l'examen, cette consolante vérité, dans un charmant petit discours sur l'essence, le but et les avantages de la littérature et surtout de la poésie. Le discours d'adieu ne fut pas moins remarquable par la beauté des sentimens de reconnaissance, de gratitude et d'affection qui en faisaient l'essence et la base. En somme, cet examen a été très-satisfaisant et nous espérons que ce succès ne manquera pas d'attirer un bon nombre d'élèves à cette maison, pour une autre année.

On voit par des annonces insérées dans le *Canadien*, que les exercices littéraires du séminaire de Québec auront lieu, cette année, les 29, 30 et 31 juillet, et ceux du collège de Saint-Anne les 31 juillet et 1er août.

Dans la nuit d'hier, le feu a consumé la toiture et tout le troisième étage du Palais de Justice. On prétend que cet incendie est l'œuvre d'incendiaires, et dès hier matin deux personnes ont été arrêtées sous soupçon. Mais on en fait peser toute la responsabilité sur un seul, l'autre s'étant rendu témoin du roi et ayant déposé sous serment que le premier lui avait offert une forte somme d'argent s'il voulait faire brûler le Palais de Justice. Voici les motifs qu'on prête à l'insignation du crime : Le prévenu avait été arrêté, l'automne dernier, sous accusation de vol et en était sorti depuis quelques temps sous caution, en attendant son procès. Les objets volés avaient été déposés dans le troisième étage de la Cour pour y être exhibés, lors du procès. On prétend qu'ils étaient des témoins irrécusables de ses vols, parce qu'il était facile aux maîtres des objets volés de montrer par l'identité de leur marque que ces objets leur appartenaient. C'était, dit-on, pour se débarrasser de cette seule preuve convaincante qu'il méditait ce crime et qu'il a réussi à l'exécuter. On prétend même qu'il devait avoir des complices pour le servir dans cette circonstance, puisque si l'on voulait faire jouer les pompes, après leur arrivée, les tuyaux de cuir qui leur fournissaient l'eau se trouvèrent coupés à quatre places différentes et retardèrent par là l'usage des pompes ; quoiqu'il en soit, le feu ayant vrai-ement commencé dans l'appartement où étaient les effets, ils ont été consumés. Mais il parait qu'aucun des papiers du greffe de quelque importance, n'a été endommagé.

L'élection des Trois-Rivières a eu lieu le 15 du courant : M. Gréves étant le seul candidat a été proclamé élu immédiatement.

On trouvera aujourd'hui dans nos colonnes de longs détails sur les malheureux événemens de Philadelphie. Cette fois la presse n'a qu'une voix pour flétrir et condamner la conduite des natifs et leur coupable acharnement. On a peine à comprendre dans le siècle où nous vivons, qu'on puisse se prêter à une semblable barbarie. On est encore à deviner même les motifs de cette conduite criminelle. Car aujourd'hui c'est contre l'autorité que la populace se soulève et qu'elle combat, comme si elle voulait s'en débarrasser. Cependant on ne voit point qu'il y ait eu antérieurement des divisions entre le peuple et les troupes, et ce sont eux pourtant qui en sont aux mains. Voici toutefois le prétexte qu'on assigne à cet épouvantable carnage : Le 5 au matin le curé de St. Philippe de Néri fut informé par une lettre que l'église

serait attaquée dans la nuit. On prit aussitôt quelques mesures de précaution et avec l'approbation du major-général Patterson et la permission de S. E. le gouverneur, une compagnie se forma pour défendre l'Église. Elle se procura des armes et les déposa dans le bas de l'Église. Il n'en fallut pas davantage pour faire répandre le bruit qu'on en voulait à la vie des citoyens; et aussitôt la populace commença à s'attrouper. Le chérif ne fut pas longtemps sans arriver et pour écarter tout sujet d'appréhension, il fit enlever les armes-à feu de l'Église. Mais l'alarme était sonnée et les brigands, les fanatiques en profitaient, probablement, pour essayer de mettre à exécution leur criminelle dessein, d'écraser ceux qui leur portaient ombrage: et c'est sans doute parce que les troupes n'étaient des entraves à leur affreux projet, qu'ils se sont rués sur elles. Fasse le ciel que ce soit la fin de ces scènes d'horreurs et que nous ayons assez sages pour ne jamais donner lieu à de semblables désastres!

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

—On écrit de Lyon :

« Les Frères de la Doctrine Chrétienne ont dans notre ville un pensionnat de trois à quatre cents élèves. Cette année ils avaient voulu joindre aux cours ordinaires des cours de physique, de chimie et d'histoire naturelle dont trois professeurs de la faculté des sciences de Lyon s'étaient volontiers chargés. Depuis le commencement de l'année scolaire, ces messieurs donnaient donc dans cette école une ou deux leçons par semaine à 90 élèves réunis. Or, il y a deux mois, chacun d'eux a reçu de Paris défense de remettre les pieds dans la maison des Frères pour y donner des leçons. Ainsi, non seulement on ne veut pas laisser aux catholiques la liberté d'enseigner, mais on s'oppose à ce que les professeurs eux-mêmes de l'Université enseignent aux enfans chrétiens les sciences les plus inoffensives. Quel mal peuvent faire à ces élèves des Frères des leçons de chimie, de physique et d'histoire naturelle ? Quant aux honorables professeurs de la faculté des Sciences, seraient-ils suspects de jésuitisme, par hasard ? En ce cas, ils doivent s'estimer heureux d'être inamovibles. Toutefois, on pourrait bien leur demander quel jour leur billet de non congréganisme. »

—Le dernier numéro de la revue critique qui porte pour titre *Bibliographie Catholique*, consacre un article à l'examen de l'intéressant ouvrage publié par un catholique sur le mouvement religieux en Angleterre. Voici un extrait de cet article qui vient à l'appui de nos recommandations.

« Cet ouvrage doit intéresser tout zélé catholique; il est impossible de ne pas éprouver la plus vive satisfaction en considérant ce mouvement providentiel et ces conversions multipliées qui rappellent en quelque sorte les premiers siècles de l'Église. L'Angleterre qui, en 1792, comptait 35 chapelles, en a 500 aujourd'hui. En voyant une aussi étonnante progression, on conçoit et l'on partage les espérances de l'auteur pour un retour complet à l'unité. On trouve dans ce livre de nombreux relevés statistiques sur tout ce qui a rapport au mouvement religieux... »

« Il serait à désirer que cet ouvrage fût beaucoup lu; les intéressants détails qu'il renferme sont en général peu connus; s'ils étaient plus répandus, peut-être l'exemple de l'Angleterre ranimerait-il le zèle, et ferait sortir de leur apathique indifférence et de leur torpeur morale tant de personnes qui semblent regarder l'étude de la religion comme la science la plus inutile, et les pratiques comme le partage d'un esprit étroit et faible. »

—M. de Montalembert s'est montré, dans la séance des pairs du 16 avril, trop chaleureux défenseur de la religion, pour que les catholiques ne lui en témoignassent pas leur reconnaissance. Déjà de nombreuses félicitations lui ont été adressées à ce sujet. On cite, entr'autres, celle du chapitre de la cathédrale de St. Brieuc qui s'est fait, auprès de l'éloquent orateur, l'interprète des sentimens du clergé de cette ville. Une nombreuse députation de catholiques s'est rendue chez M. de Montalembert pour le complimenter et le remercier de ses efforts en faveur de la cause la plus sacrée.

« Pendant que le clergé, a répondu le noble pair, exerce sa sainte mission en disciplinant nos âmes, c'est à nous, laïques, de lui payer notre dette en revendiquant pour lui et pour nous la liberté, qui est toujours le premier besoin de l'Église. Pour y parvenir, nous n'avons jamais trop de courage, de patience et de confiance en Dieu. Nos adversaires sont nombreux, acharnés et redoutables; mais notre devoir n'est pas de vaincre, notre devoir est de combattre. »

—On écrit de Lyon à l'Univers, le 7 juin :

En France on oublie vite, mais le Gouvernement se tromperait fort s'il croyait que les questions de conscience peuvent s'effacer dans le cœur des catholiques. La cause de la liberté d'enseignement a déjà fait de grands pas. La capitale a envoyé aux provinces le récit des luttes de la tribune, et déjà les villes les plus importantes participent à ce mouvement et ont reçu des débats parlementaires une impression dont aujourd'hui elles nous renvoient l'écho.

Chaque jour enrégistre les manifestations des membres du clergé qui se réunissent au corps de l'Épiscopat. C'est le signe de l'union qui confond dans une même action tous les ordres de la hiérarchie sacerdotale.

L'Église a ainsi, par la bouche de ses premiers pasteurs, accordé la plus belle récompense au courage de ses éloquents défenseurs, et notamment du plus chaleureux de tous, M. le comte de Montalembert. Tous les classes de la société, qui, comprenant leurs plus essentiels devoirs, sont éclairées par tout les marques de leur sympathie et de leur adhésion. Le jour viendra bientôt où chaque catholique sentira le besoin de faire acte de foi en faisant acte de citoyen.

Lyon, la cité éminemment religieuse, et où toutes les généreuses inspirations vibrent si bien dans les cœurs, vient de donner un exemple qui marquera dans l'ère nouvelle où nous entrons. On avait appris, seulement la veille, l'arrivée de M. Montalembert, et le noble Pair, encore ému des félicitations des catholiques de Paris et de la jeunesse studieuse de Belgique, a trouvé dans cette ville une ovation d'autant plus flatteuse qu'elle était plus générale et plus spontanée.

La foule, à laquelle s'était joint un certain nombre de personnes venues des environs, s'était réunie à l'archevêché, où S. E. le Cardinal, quoiqu'absent pour la première partie de cette journée, avait offert une hospitalité empreinte à l'illustre voyageur. Cette démonstration toute catholique avait rassemblé plus de 600 hommes qui, quelles que fussent leurs opinions, se sentaient heureux de donner un gage solennel de leur attachement à la religion et à la liberté.

Après une éloquente adresse prononcée par M. Audin, le savant auteur des histoires de Luther et de Calvin, au nom de cette nombreuse assistance M. de Montalembert a pris la parole. Non content de répondre avec amitié à la démonstration flatteuse dont il était l'objet, il a voulu indiquer la voie légale et constitutionnelle que devait suivre des citoyens catholiques dans un pays libre. Les applaudissemens qui ont accueilli, à plusieurs reprises, cette vive allocution, ont témoigné la résolution où sont tous ceux qui l'entouraient de marcher avec énergie et persévérance. La même pensée a été développée ensuite, dans une conversation spirituelle et animée que M. de Montalembert a entretenue avec divers groupes qui se pressaient autour lui.

Voici le discours de M. Audin, et la réponse de M. de Montalembert, tels que les donne l'Union des Provinces :

M. Audin s'est exprimé ainsi :

« Monsieur le comte,

« Les catholiques de Lyon viennent vous saluer au nom des saintes lettres dont vous êtes l'ornement, et comme orateur et comme historien, au nom de ce poétique moyen âge que vous avez ravivé au souffle de la foi et de la science. La grande famille du Christ vous a remercié, par la bouche de ces pasteurs, du courage éloquent que vous déployâtes dans une lutte récente où vous méritiez de triompher, si le succès était la consécration obligée du droit et de la raison. Mais la vérité patiente, parce qu'elle est éternelle, comme celui dont elle est la resplendissante image, prévaudra tôt ou tard, et nous marchons vite aujourd'hui ! Alors nous n'oublions pas, M. le comte, que votre parole, qui tombait du cœur et non des lèvres, en avait préparé l'avènement. Déjà s'accomplit pour vous cette loi providentielle formulée par un de ces génies qu'on nomme et qu'on ne loue pas, le comte de Maistre. Même sur cette terre, comme il l'enseigne, la couronne ne manque jamais à qui fait son devoir; la vôtre est dans les sympathies et l'admiration que s'empresse de vous témoigner cette vieille cité gauloise où sur tant d'édifices sacrés et civils vous trouverez les stigmates du dévouement de nos pères à leur Dieu ainsi qu'à leurs libertés. Un docteur de la primitive Église, Tertulien, disait aux empereurs de Rome païenne : « Avez-vous peur de nous ? nous obéissons à vos édits, suivant le précepte de l'apôtre, et nous ne vous demandons rien ;—rien, sinon que vous nous laissez prier et enseigner librement. » C'est aussi tout ce que nous réclamons aujourd'hui. Vous continuerez, M. le comte, d'être l'organe et l'interprète de nos besoins intellectuels, parce que foi oblige, et qu'il est écrit dans ce livre inspiré qui vient apporter aux peuples dormans dans l'idolâtrie et l'esclavage, des lettres de salut pour l'éternité, et d'émancipation pour cette vie : « L'homme ne se nourrit pas de pain seulement, mais encore de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. »

M. de Montalembert a répondu :

« Je crains, messieurs, que vous n'estimiez beaucoup trop haut les faibles services que j'ai pu rendre à la cause catholique. Je n'en reçois pas moins avec humilité et avec reconnaissance les témoignages de votre affectueuse confiance; je vous demande la permission de les communiquer à ceux d'entre mes nobles collègues de la chambre des Pairs qui, dans la lutte récente, ont apporté un secours si désintéressé et si efficace à la défense de la liberté et de la religion.

« Il est bien doux, au reste, de trouver ces généreuses sympathies au sein de cette ville qui a été le berceau de la foi parmi nous; qui a été le théâtre de tant de martyrs; qui, depuis le premier siècle de l'ère chrétienne jusqu'à la fin du dix-huitième, a fourni tant de champions à la liberté religieuse, d'où, dans ses derniers temps, est parti le premier signal d'une indispensable et salutaire guerre contre le monopole destructeur de la religion et de la charte. Que l'exemple de nos aïeux nous éclaire et nous guide ! Il est temps pour les catholiques de descender, comme catholiques, dans la vie publique, pour y défendre sans arrière-pensée la plus belle des causes. Nous n'avons rien à cacher; nous ne sommes pas des conspirateurs. Dans un pays où la liberté et la légalité sont de droit commun, nous voulons cette

liberté, cette égalité pour nous ; nous les voulons sincères et complètes, rien de plus ; mais aussi, qu'on le sache bien, rien de moins.

«E: j'ajoute, qu'après bien des lutes, bien des mécomptes, bien des succès peut-être, nous finirons par l'emporter, et il faut que nous l'emportions, non seulement pour la satisfaction de notre conscience, mais encore, pour l'honneur de la France. Oui, messieurs, je le répète, nous l'aurons, la liberté, il faut que nous l'ayons ; car, autrement, la France serait déshonorée, et son nom mériterait d'être effacé d'entre les nations libres, si ses pontifes, ses prêtres et ses citoyens continuaient d'être exclus du bienfait des institutions libérales qu'elle a si chèrement achetées.

«L'Episcopat a noblement fait son devoir. Il s'est prononcé avec une unanimité, une énergie, une éloquence qui rappellent les plus beaux temps de l'Eglise. Si je ne craignais pas de paraître payer par des éloges l'hospitalité bienveillante que je reçois dans ce palais, j'en aurais long à dire sur l'éclatant exemple qui a été donné ici. Je me bornerai à constater que le cardinal de Lyon a su pleinement revendiquer la gloire qui s'attache à ce titre de *Prima sedes Galliarum*. Le clergé secondaire fait aussi son devoir. Provoqué par une parole imprudente, il répond par des démonstrations qui ne laissent aucun doute sur son union avec l'Episcopat. Restent les laïcs, les pères de famille, nous autres, en un mot. Eh bien ! avons-nous fait aussi notre devoir ? Non, messieurs, avouons-le : jusqu'à présent, nous ne l'avons pas fait. Nous avons été tièdes, lents, timides, lâche même. Nous avons permis à toutes sortes de considérations inférieures de triompher dans nos cœurs sur l'intérêt suprême. Nous avons laissé nos enfants entre les mains de l'ennemi. Nous n'avons fait aucun des sacrifices que le service du bien exigeait de nous. Nous avons négligé les moyens légaux et constitutionnels qui sont dans notre droit pour sauver l'avenir de nos enfants et le nôtre. Il ne faut plus qu'il en soit ainsi. Travaillons, Messieurs, travaillons sans relâche. Ne nous laissons pas d'agir pour obtenir la liberté et l'égalité, telles que nous les trouvons dans le catholicisme. Il faut entrer dans une voie nouvelle, et apprendre à tous ce que peuvent les catholiques français.»

Les applaudissements ont fait alors explosion ; puis M. de Montalembert a parcouru les groupes, et chacun a pu le féliciter et lui adresser la parole. Il s'est longuement entretenu, à différentes reprises, avec des ouvriers qui venaient touchés de la simplicité toute bienveillante du brillant orateur, et qui venaient lui parler avec confiance de leurs craintes et de leurs espérances.

Pendant une heure on a causé des graves intérêts du moment et de l'avenir ; chacun voulait avoir un mot du noble pair, l'entretenir un instant, recevoir de sa bouche quelques paroles d'encouragement, des détails sur les hommes et les choses auxquels il s'est trouvé mêlé.

Un grand nombre d'ecclésiastiques du diocèse, à qui s'adressaient plus spécialement les dernières paroles de M. de Montalembert, s'étant réunis autour de lui : « Messieurs, leur a-t-il dit, avec cet accent qui part du cœur, je vous demande avec instances le secours de vos prières. Personne n'en a plus besoin que moi ; et personne ne vous en aura une plus profonde reconnaissance.»

La réunion a commencé à huit heures et demie. Jusqu'à dix heures et demie il n'a pas cessé d'arriver de nouveaux visiteurs en retard, parce qu'ils venaient seulement d'apprendre ce qui se passait. Si l'arrivée de M. de Montalembert eût été connue partout, il y aurait eu certainement un immense concours de monde.

La journée a été belle pour les catholiques lyonnais, et cette journée, on peut le dire, laissera parmi eux de longs et beaux souvenirs. La présence de M. de Montalembert a ravivé le zèle de tous les amis de l'indépendance religieuse, elle a fait naître dans tous les cœurs de douces espérances. Nul doute maintenant qu'une résolution sage mais énergique ne s'organise sur une grande échelle, pour s'opposer aux entreprises ténébreuses d'une faction impie qui voudrait faire des catholiques de France des parias. Nul doute maintenant que de tous les rangs de la société, que de toutes les opinions loyales et généreuses ne sortent de nombreuses manifestations qui viendront en aide à la noble conduite de l'episcopat et du clergé français dans la lutte engagée contre le monopole. La visite de l'éloquent défenseur de notre foi est de bon augure pour notre prochain triomphe, elle a retrempe tous les courages, et chacun redit aujourd'hui avec enthousiasme : *Nous sommes les fils des croisés, nous ne reculerons pas devant les fils de Voltaire.*

GIBRALTAR.

— Voici de curieux détails sur la situation des catholiques à Gibraltar, que nous extrayons d'une lettre écrite par un officier de marine :

Toulon, à bord du Cuvier.

Nous fûmes forcés de relâcher à Gibraltar...

Les catholiques, au moment où la lutte s'engage, ne peuvent-ils voir l'avenir de leur noble cause dans les faits qui se passent aujourd'hui à Gibraltar ? Pour mieux apprécier l'état actuel du catholicisme dans cette colonie anglaise, il est juste de se rappeler l'oppression sous laquelle les fidèles ont gémi pendant plusieurs années.

Avant l'arrivée de Mgr. Hughes, les catholiques espagnols de Gibraltar avaient pour vicaire-apostolique le R. P. Zino, prêtre fort âgé, sans instruction, et facile à intimider. Un comité, composé des personnes les plus considérables mais non pas les plus chrétiennes, dirigeait souverainement les affaires de la religion. Ce comité était à la discrétion du gouverneur d'alors qui était hostile au catholicisme.

Le R. P. Michel de Saint-Lucar, jeune prêtre-espagnol, plein de zèle, vint à Gibraltar, reconnut les maux qui affligeaient l'Eglise.

Le comité, d'après les ordres du gouverneur, avait établi un droit de 16 dollars (55 fr.) pour certaines formalités dans la célébration de chaque mariage à la chapelle catholique. D'autres droits énormes étaient exigés pour les baptêmes et pour les funérailles ; un grand tableau, semblable aux tarifs des douanes, pendait à une des colonnes du temple et indiquait le prix de plusieurs de nos augustes sacrements ; les personnes de la classe pauvre ne pouvaient se marier à l'Eglise : les enfants des catholiques ne recevaient d'instruction que dans les écoles des protestants ou méthodistes ; bientôt sans doute le catholicisme devait disparaître de Gibraltar.

Détruire ces monstrueux abus fut la pensée et le but de tous les efforts du R. P. Michel. Est-il besoin de dire qu'il s'attira la haine des protestants et du comité ? Appelé chez le gouverneur, qui voulait l'intimider, il répondit : que toutes les plaintes qu'on faisait contre lui prouvaient à ses yeux l'utilité de sa conduite, et que les menaces qu'on lui adressait, loin de l'effrayer, ne serviraient qu'à augmenter sa force et son énergie.

Ne sachant comment arrêter le zèle de ce Révérend Père, le gouverneur prit conseil du comité catholique : il apprit que le jeune prêtre avait été forcé d'obéir aux ordres qui lui seraient donnés par le vicaire apostolique. Ce dernier appelé à comparaître devant Son Excellence, fut facilement effrayé, et souscrivit à tout ce qui lui fut demandé. Le R. P. Michel fut renvoyé de Gibraltar.

Les hommes de foi comprennent facilement que souvent les apparents succès des ennemis de la religion ne servent qu'à hâter l'accomplissement des desseins de la Providence. Le prêtre exilé se rendit à Rome, et le Souverain-Pontife put connaître dans tous leurs détails les maux qui affligaient Gibraltar. Sa Sainteté révoqua le vicaire apostolique, J.-B. Zino.

Le vénérable Hughes, provincial des Franciscains, était alors à Rome pour les affaires de son Ordre. Irlandais, dévoué à ses frères, prédicateur célèbre et aimé, il lui fallut renoncer à revoir son pays, et il accepta par obéissance la dignité d'évêque d'Héliopolis et les travaux de vicaire-apostolique de Gibraltar.

Les persécutions qu'il a souffertes ont été publiées ; mais sait-on que cet évêque condamné, par un jury protestant, à plusieurs mois de prison, reçut la visite du procureur-général, qui vint, au nom du gouverneur, l'engager à prendre la fuite.

Ainsi, les persécuteurs, avec leurs conseils, leurs jugements et leurs prisons, n'avaient en vue que d'effrayer un prêtre.

Ainsi, un chef militaire, qui ne devait sa haute position qu'à ses services et à son courage, s'oublia au point de conseiller la fuite à un homme dont il devait forcément honorer le caractère, à un soldat du Christ !

Ces temps d'épreuves et d'insultes sont finis : tout s'est brisé devant la fermeté de Mgr. Hughes. Le gouverneur a été remplacé par l'honorable Robert Thomas Wilson, et aujourd'hui l'apôtre irlandais voit avec bonheur le fruit de ses travaux : Sans son inflexible volonté, quelques familles pratiqueraient peut-être encore en tremblant pour ne pas dire avec peur, la foi de leurs pères ; mais grâce à son zèle, sur 18,000 habitants que compte Gibraltar, 12,000 catholiques peuvent s'agenouiller dans leurs églises, sans craindre d'en voir les portes brisées et de n'en voir chassés, comme au mois d'octobre 1842.

Il faut renoncer à exprimer l'affection que les catholiques de Gibraltar portent à leur vénérable évêque et le respect qu'il a su imprimer même à ses ennemis. A quoi servirait de tracer son caractère, de dire ses fatigues, sa vie si simple, ses habitudes si douces et si modestes ? Les hommes sans croyances ne sauraient comprendre ce qu'on éprouve à l'approche de ces âmes d'élite que Dieu envoie parmi les peuples quand il veut les bénir, et les religieux n'ont pas besoin de paroles pour concevoir le bonheur de ceux à qui il est donné de visiter des apôtres comme Mgr. Hughes.

Vous êtes Français, dit-il, et tous ses traits exprimaient la joie de nous voir : oh ! portez à vos compatriotes les remerciements de tous les pauvres habitants de Gibraltar ! Grâce à nos frères de Lyon, grâce à la propagation de la foi, nous avons pu faire face aux procès et aux persécutions. Remerciez les Français des secours qu'ils nous ont envoyés : dites-leur que jamais nous ne cesserons de prier Dieu, de bénir la France.

Quant au noble caractère et à la conduite généreuse de l'honorable Robert Wilson, qu'il suffit, pour en donner une idée, de raconter un fait qui vient d'exciter l'admiration de tous ceux qui en ont été les témoins.

Dans la nuit qui précéda notre départ de Gibraltar, la maladie d'un officier passager s'aggrava tellement que le docteur pensa que son malade n'avait que quelques instants à vivre. Ce mourant témoignait le désir de recevoir la visite d'un prêtre catholique qui pût lui administrer les derniers sacrements. Il était une heure du matin, et s'il est des portes au monde qui s'ouvrent difficilement la nuit, ce sont surtout celles de Gibraltar. Cédant aux craintes qu'il éprouvait, un de ses amis écrivit sur le champ qu'un officier, dangereusement malade, demandait des secours religieux, et qu'il fût permis d'ouvrir les portes pour aller chercher un prêtre catholique. Près du cadavre, la jeune femme du malade et quelques-uns de ses amis attendaient avec anxiété la permission demandée.

Au lieu de cette permission, le R. P. Mac Langlin, Irlandais, et grand vicaire de Mgr. Hughes, parut à bord. Le gouverneur, à la réception du billet était allé lui-même réveiller Monseigneur. Un des chevaux du gouverneur avait été pendant ce temps, préparé pour le prêtre catholique : en effet,

air Robert Wilson en personne accompagna le ministre jusqu'à bord, afin qu'aucune formalité ne vint entraver sa marche. Est-il besoin d'ajouter que Son Excellence avait quitté le bord avant qu'il fût possible de la remercier ?

Si ces lignes peuvent tomber sous les yeux du gouverneur de Gibraltar, qu'il sache que notre ami, que nous avons perdu le lendemain de notre arrivée à Toulon, n'a cessé, jusqu'à ses derniers moments, de le remercier de sa noble démarche.

J. LE BOBINNEC,
Lieutenant du vaisseau, embarqué sur le *Cuvier*.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Association de la Délivrance.—M. Fabre, trésorier de l'association de la Délivrance, accuse réception des sommes suivantes :

L'hon. Jos. Dionne, St. Pierre les Béquets, sa souscription. . . £1 5 0

Encore une victime.—Mardi dernier sur les quatre heures P. M. le Capt. Doyon, de St. Ours, vicillard de 73 ans, respecté et chéri de tous, traversant la rue Notre-Dame vis-à-vis le marché-neuf, fut frappé par une voiture de charretier, chargée de quatre personnes, qui, l'ayant renversé, lui passa sur le corps sans même s'arrêter après coup ! Le cocher était un irlandais qui menait étourdiment son cheval, et dont la coupable imprudence a coûté la vie au malheureux vicillard qui fut transporté de suite à l'hôtel Sérafino où le Dr. Nel-on fut immédiatement mandé. Malgré tous les secours empressés de l'art la victime de cette brutale imprudence demeura froide pour jamais. Encore une précieuse existence ravie par la faute d'un de ces charretiers sur lesquels il semble qu'il n'est point de contrôle à exercer. Combien d'autres exemples faudra-t-il donc encore pour mettre ces gens sur leurs gardes ?

Aurore.

Ouragan.—Hier entre deux et trois heures de l'après-midi, un orage terrible éclata au-dessus de notre ville. Le vent soufflait du nord-ouest avec impétuosité et la pluie tomba à verse pendant plus de trois quarts d'heure. Nos rues ressemblaient à de vastes ruisseaux où s'écoulaient par torrent un volume d'eau considérable. Cependant il n'en résulta aucun accident, du moins dans les environs de Montréal. Mais il n'en fut pas ainsi dans les paroisses de la Longue-Pointe, Pointe aux Trembles, Boucherville et Varennes. L'ouragan se fit sentir dans ces différentes places avec beaucoup de violence, aussi le dégât qu'il causa est-il considérable. La grêle et le tonnerre se joignirent au vent et à la pluie, afin d'ajouter à la scène de destruction. Aussi dans ces différentes paroisses, les grains et les jardins sont presque tous bûchés et disparus.

De gros arbres ont été déracinés et portés à une grande distance, l'ouragan balayait devant lui tout ce qui se trouvait sur son passage : des maisons, des granges, furent rasées, et les débris voltigeaient dans les airs comme des oiseaux.

A Longueuil dans le village, une maison du capitaine Chenier fut abattue et plusieurs autres bâtisses endommagées ; le clocher de l'église anglaise a été rasé. Le tonnerre est tombé sur une grange appartenant à M. Simon Valois et l'a consumée en peu d'instants ; le feu fut porté sur la maison de la ferme qui fut à moitié brûlée, le progrès des flammes ayant été arrêté.

Dans Boucherville, on ne compte pas moins de quinze à dix-huit granges qui furent détruites de fond en comble, et une grande quantité de voitures emportées ou endommagées.

On nous dit qu'un grand feu a été vu à Varennes, causé sans doute par le tonnerre.

La pluie est tombée avec tant de violence, que dans la savanne de Chambly, tous les grains étaient submergés. L'eau est montée dans quelques endroits à plus de trois pieds de hauteur. Il serait difficile de calculer les dommages causés par cet ouragan, dont la violence surpasse tout ce qui a été vu de mémoire d'hommes en ce pays.

Voici ce qu'on nous écrit de la Pointe aux Trembles :—

« Le coup de vent et l'orage d'hier se sont fait sentir d'une manière déplorable à la Longue-Pointe et à la Pointe aux Trembles. La maison de M. Michel Archambault, aubergiste, à la Longue-Pointe, ainsi que ses bâtiments ont été emportés par le vent. Deux de ses enfants, encore en bas âge, ont été ensevelis et écrasés sous les décombres et tous les effets, ménage, etc., que renfermaient les bâtisses ont été détruits complètement. Le clocher de l'église a été rasé et emporté par le vent. A la Pointe aux Trembles une dizaine de granges dans la Côte de St. Léonard ont été rasées et les vergues du moulin appartenant à M. L. M. Mignault furent brisées. Le tonnerre est aussi tombé à la Pointe aux Trembles près du village, mais il n'a fait d'autres dommages que celui d'enlever une énorme étendue de terre de la côte, qui est tombée dans le fleuve. Outre les dommages causés par le vent, la grêle a tout dévastés. Une grange appartenant à M. Parisseau, dans l'île Ste. Thérèse, a aussi été rasée par le même coup de vent. »

Le clocher de l'église de la Longue Pointe qui a été abattu par le vent, a été retrouvé à la Pointe aux Trembles, hier au soir. Toute la charpente était intacte. La croix de fer seulement avait disparu. L'église de la Longue Pointe comme on le sait se trouve près du fleuve, et le vent qui soufflait du nord-ouest avait porté le clocher à l'eau à une distance de plus d'un arpent du rivage, et la vague le poussa jusqu'à la paroisse voisine où il fut arrêté à la dérive.

Nous ajouterons encore à ces détails que le foudre est tombé à trois diffé-

rentes places sur un hangard de M. Lavolette, à la Longue Pointe, et a fait trois trous dans la couverture en bardeaux de la largeur d'un demi-minot chaque. Le reste de ses bâtiments fut plus ou moins endommagé par le vent. Plusieurs couvertures de granges et de maisons ont totalement disparu, on n'a pu en retrouver aucun fragment. On suppose qu'elle ont été portées jusqu'au fleuve. On nous dit que M. et Mme. Archambault sont dangereusement malades de contusions qu'ils ont reçues en voulant sauver leurs deux enfants qui étaient engloutis sous les décombres. Cette famille ainsi qu'un grand nombre d'autres se trouvent absolument ruinée.

Ne conviendrait-il pas de faire un appel à la charité publique en faveur de tous ces malheureux qui ont vu en un instant leur demeure et leurs récoltes disparaître pour faire place à des décombres et à des champs dévastés.

Minerve.

IRLANDE.

—Une correspondance de Londres, publiée par le *Sidde*, contient sur la condamnation d'O'Connell quelques réflexions fort justes et que nous nous empressons de reproduire en partie :

« La dureté de la sentence ne contribuera pas peu à disposer les esprits, en faveur d'O'Connell. Les juges ont cumulé l'amende avec la prison. On ne se contente pas d'enfermer pendant une année entière un homme de soixante-cinq ans, un membre du Parlement, l'oracle du peuple irlandais, comme on ferait pour un malfaiteur vulgaire, mais on le rançonne en même temps, et on l'oblige à payer 50,000 fr. au Trésor. Ce n'est pas tout : au sortir de sa prison, O'Connell devra fournir caution, jusqu'à concurrence de 250,000 fr., de ses dispositions pacifiques pendant sept ans, ce qui équivaut, moi, l'humiliation du procédé, à la surveillance de la police pendant le même laps de temps.

« Ce qu'il y a de plus curieux dans tout ceci, c'est que les juges qui ont condamné O'Connell comme ayant troublé la paix publique, reconnaissent que la tranquillité de l'Irlande dépend entièrement de sa volonté. On le punit donc du pouvoir dont il dispose, bien plus que de l'usage qu'il en fait. Ce pouvoir s'est manifesté d'une manière éclatante dans l'enceinte même du tribunal. O'Connell a protesté en déclarant que justice ne lui avait pas été rendue ; et pendant que les juges baissaient la tête, le barreau et le peuple ont applaudi.

« Le véritable danger, et le Gouvernement l'a fait naître lui-même, c'est la détention de l'homme que l'on vient de frapper. Quand les Irlandais n'entendent plus la voix de celui qui modérait leurs passions, il peut se faire qu'ils courent aux armes. Déjà le *Times* annonce que les paysans des comtés de Tipperary et de Wexford se considèrent comme déliés, par l'emprisonnement d'O'Connell, de l'obéissance qu'ils lui avaient vouée ; et l'on sait que le comité de Tipperary est celui qui a toujours donné le signal de la rébellion.

« Sans doute O'Connell, avec l'assistance du clergé catholique, maintiendra son ascendant. Mais O'Connell peut mourir en prison ; et s'il meurt le gouvernement anglais n'a qu'à se préparer à la guerre civile. Les Irlandais ont des croyances, des chefs, une organisation en dehors du pouvoir légal. Combien de temps ces deux forces rivales, celle des opprimés et celle des conquérants, resteront-elles en présence sans se heurter ? Voilà le problème ; et il est à craindre que sir Robert Peel, en provoquant un événement aussi grave que la condamnation d'O'Connell, n'ait avancé la crise qu'il était de son devoir de retarder, s'il le pouvait pas la prévenir. »

Association du rappel à Dublin.—L'association s'est réunie, le 3 juin, au grand Conciliation-Hall, à Dublin.

Lorsque Daniel O'Connell, le plus jeune fils de M. O'Connell, a fait son entrée dans la salle, des applaudissements ont éclatés de toutes parts, l'on a crié : Vive le repeal ! vivent les conspirateurs condamnés ! M. O'Brien a reçu le même accueil. Le fauteuil du libérateur n'a été occupé par personne pendant la séance.

M. Caleb Powell, qui représente Limerick au Parlement, a été appelé à la présidence.

Le président a fait le plus grand éloge de M. O'Connell, emprisonné pour la patrie. Lorsque ce nom a été prononcé, toute l'assemblée s'est levée, et les acclamations ont duré plus de dix minutes. C'est l'amour de la patrie qui n'a valu à M. O'Connell la palme du martyr. Ce grand homme a droit à toutes nos sympathies, et tant qu'il me restera à souffrir, je me rangerai près de lui pour réclamer avec lui une législation locale.

M. O'Brien se lève et dit : Mes amis ! mes frères les repealers ! vous comprenez l'émotion qui me domine en ce moment ; si je ne me trompe pas les événements récents n'ont fait qu'accroître notre vénération pour la victime d'Etat, M. O'Connell, et tout en sympathisant à ses souffrances, nous sommes loin de nous laisser aller au désespoir. Le traitement infligé à ce grand chef par le Gouvernement, excite dans nos cœurs une vive indignation qui ne laisse pas de place au désespoir. J'aurais voulu croire que l'on en vint, vis-à-vis de notre ami, à de telles extrémités. Illusion d'un homme qui oubliait, hélas ! les enseignements de l'histoire. Depuis des siècles, tout Irlandais bon patriote est l'objet des persécutions de l'Angleterre.

La politique anglaise, en fermant les verroux sur M. O'Connell, a montré conséquente ! (Écoutez !) Le gouvernement anglais a jeté dans un cachot un homme adoré par sept millions de ses concitoyens, et qui depuis sept ans tenait entre ses mains la destinée du gouvernemen-

anglais, incapable de se soutenir s'il lui avait retiré son appui. Quel crime avait-il commis ? Il aimait sa patrie et voulait la voir indépendante. (Applaudissements.)

Après s'être élevé contre l'illégalité flagrante de cette condamnation, l'orateur dit que dans la sentence prononcée contre M. O'Connell, se trouve la condamnation de l'Union. Notre devise doit être actuellement ainsi conçue : *Vesti, tu nulla retrorsum*. Il n'est plus possible, après ce qui s'est passé, de penser à une transaction. Il faut aussi que tout bon Irlandais s'unisse à nous. Vainement mes yeux cherchent ici un homme dont l'éloquence et l'expérience pourraient nous être d'un si grand secours : M. Sheil ne siège pas au milieu de nous.

Après avoir remarqué cette absence fâcheuse, l'orateur annonce qu'il a fait le vœu de s'abstenir de toute liqueur forte jusqu'à ce que l'œuvre de la nationalité irlandaise soit terminée.

M. Thomas M'Nevin propose la rédaction d'une adresse à M. O'Connell, pour exprimer au libérateur l'indignation inspirée à tous les Irlandais par sa condamnation. On y remarque cette phrase; Notre objet est le bien de tous, notre moyen pour l'obtenir sera l'union de tous.

M. Barry appuie cette motion, qui est adoptée.

M. John O'Neil, de Bonown-Castle, demande que l'on adopte une résolution pour qu'à l'avenir, tous les 20 mai, jour anniversaire de l'emprisonnement de M. O'Connell, le plus habile champion de la liberté civile et religieuse dans le monde entier, il y ait des réunions générales dans les paroisses d'Irlande. Ce sera une belle occasion de renouveler le serment de demeurer fidèle au principe solennel : qu'une législation locale est nécessaire à la prospérité de l'Irlande, et que l'Irlande y a droit.—Adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de Nicolas Maher, représentant du canton de Tipperary. Il s'oblige à payer 5 liv. tous les premiers du mois pendant la captivité d'O'Connell. Il donne également 100 liv. pour contribuer à payer l'amende dont a été frappé le libérateur. Le Gouvernement a mal calculé s'il s'imaginait effrayer les Irlandais par les chaînes et les verroux. Les Irlandais ne se laissent point intimider, et le cri du peuple n'en retentira pas moins d'un bout à l'autre de l'Irlande.

Daniel O'Connell (junior) donne à l'Association l'assurance que tous les conspirateurs sont en parfaite santé et dans les meilleurs dispositions d'esprit. Mon père surtout, ajoute-t-il, est enchanté de subir la prison pour la cause de l'Irlande. (Applaudissements.)

Sur la proposition de M. O'Brien, les trois fils du lord-lieutenant de Dublin sont reçus membres de l'Association.

M. Richard Scott propose qu'une souscription soit ouverte non seulement en Irlande, mais encore en Europe et en Amérique, pour acheter une propriété pour M. O'Connell. Il est interrompu par M. Daniel O'Connell, qui lui fait remarquer que son père n'a jamais permis que pareille question fût mise en discussion.

M. Scott.—Je n'ai jamais communiqué à M. O'Connell une pensée qui m'est personnelle, et je déclare que si jamais on voulait réaliser ce projet, je m'engage à verser pour cet objet 50 liv. st.

M. O'Brien annonce qu'il a reçu 1,000 liv. de Boston. (Applaudissements.) La rente perçue pendant la semaine s'est élevée au chiffre énorme de 2,596 liv. sterl. (Bruxelles applaudissements.)

Le révérend M. Tierney (l'un des accusés) est appelé au fauteuil, et l'assemblée se sépare peu de temps après.

ÉTATS-UNIS.

On lit dans le *Courrier des États-Unis* au sujet des troubles de Philadelphie :

Guerre Civile à Philadelphie.—Nous avons des déplorable nouvelles à emprunter à la chronique américaine des trois derniers jours. Le glorieux anniversaire du 4 juillet a eu un triste lendemain. Depuis vendredi, la ville de Philadelphie est devenue encore une fois un théâtre de guerre civile et religieux, de meurtres et d'incendies. C'est-à-dire, les Américains n'ont, dont nous allons raconter les excès, n'ont pas même eu le prétexte de prétendus provocateurs de la part des catholiques d'origine d'origine. Le 4 juillet ils avaient eu la pensée, aussi anti-nationale qu'imprudente, d'organiser leur fête à part, d'où firent exclus, sans exception, tous ceux qu'ils appellent étrangers, et qu'ils traitent en ennemis. Ceux-ci qui, en grande majorité, se composent d'Irlandais catholiques, avaient très modérément pris leur part de ce grossier outrage fait à leur concitoyen, et ils s'étaient bornés à lutter d'éclat et d'enthousiasme avec les natifs pour célébrer l'indépendance de cette patrie qui, il y a soixante-huit ans, n'aurait pu compter que des étrangers. Dès le matin hommes et femmes s'étaient réunis en foule dans les temples éparpillés, et y avaient, par deux fois, par la rage sacrilège de natifs, pour adresser au Tout-Puissant des vœux en faveur de cette indépendance dont ils sont si fiers d'être les défenseurs et les défenseurs. Nulle part chez les Irlandais il ne s'était manifesté des intentions hostiles contre leurs frères ennemis. Nous en prenons à témoin les journaux mêmes qui, naguère avaient si bien su exagérer leurs torts et qui se sont trouvés, cette fois, impuissants à signaler un seul fait qui puisse légitimer, sinon les vengeances, du moins la colère des natifs. On a, il est vrai, présumé de provocations aux Irlandais, mais est-ce leur faute si on les a calomniés ? Voici les faits :

Le 4 juillet, les réjouissances des Américains d'origine se firent pour les Irlandais, que les autorités de la ville crurent devoir proscrire, pour la protection de ceux-ci quelques mesures de précaution. La nuit venue, elles furent scrupuleusement transportées à un édifice de bois dans l'église de St.-Philippe de Néri, situées au coin de Queen et Seco d'St.-ets. Le lendemain matin ce dépôt d'armes fut dévalé par un individu nommé Wright B. Ardis, l'un de ces héros incendiaires de la précédente émeute, et cet homme, se montrant à la tête d'une bande de natifs, se rendit à l'église, enfoua les portes, puis, s'étant emparé de douze fusils déposés là, il reprit triomphant au milieu de la foule qui s'était grossie sur ses pas, et lui montra le trophée de sa facile victoire comme une preuve des prétendus complots des catholiques, contre lesquels ils firent retentir des menaces de mort. La police, avertie de ce qui se passait, se transporta sur les lieux et réussit à se faire restituer les fusils dont un d. s. prince-paux magistrats de la ville expliqua la trouvaille dans l'église de Saint-Philippe.

L'émeute, humiée sans doute d'une explication qui, en déchargeant les catholiques

de toute responsabilité, témoigna d'anciennes craintes qu'avaient inspirées aux autorités les haines fanatiques de la race, l'émeute, d'abord, refusa longtemps de croire à la justification des Irlandais et il fallut l'intervention de la troupe pour les faire séduire. L'ordre et le calme régneront jusqu'au samedi soir, il y avait cependant des symptômes alarmants qui ne donnaient que trop lieu de craindre un orage. Dans la soirée, en effet, une foule nombreuse et menaçante se porta aux alentours de Saint-Philippe, mais l'église était occupée par un bataillon d'artillerie qui repoussa toutes les attaques. Un épisode assez grave eut lieu alors. Parmi les citoyens américains qui s'étaient rendus sur le théâtre du danger pour conjurer les calamités qui se préparaient, se trouvait l'honorable M. Naylor, ex-membre du congrès. Dans un des assauts livrés par l'émeute à l'église, un officier ayant eu de voir tomber aux hommes qu'il commandait de mettre en joue, M. Naylor s'écria : "Ne faites pas feu !" et ce cri d'humanité fut accueilli par les émeutiers avec des hourrahs d'enthousiasme. Le général Cadwallader donna aussitôt l'ordre d'arrêter M. Naylor qui fut détenu prisonnier dans l'église jusqu'au lendemain.

Le dimanche, la nouvelle de cette arrestation s'étant répandue, les amis de M. Naylor accoururent pour demander sa mise en liberté sans caution, mais le général Cadwallader, craignant sans doute de donner un chef à des perturbateurs, refusa de le conduire devant les magistrats civils. Ce refus causa une vive exaspération, et bientôt la foule se mit en mouvement pour envahir l'église et délivrer le prisonnier. Pendant les pourparlers qui venaient au lieu, de nouvelles compagnies de milice étaient venues grossir les forces du général Cadwallader. Mais les émeutiers avaient eu le temps aussi de se procurer des armes, et ils avaient instantanément pris, sur des navires, quelques pièces de canon qui furent traînées devant l'église et portées sur l'une des portes. La milice fut alors sommée de céder à M. Naylor, mais elle ne fit aucune réponse. Aussi tôt les canons, chargés de balles et de pierres, furent déchargés sur la porte dont les panneaux volèrent en éclats. La canonnade ne cessa que lorsqu'on vit paraître M. Naylor auquel le général Cadwallader avait enfin rendu la liberté dans l'espoir de calmer l'exaspération des assaillants. Mais cet acte de faiblesse ne fit qu'encourager leur audace, et ils continuèrent à se battre sur un autre point, ils déchargèrent plusieurs volées de mitraille dans une croisée de l'église.

C'est que ce n'était pas assez, pour eux, d'avoir obtenu la délivrance de M. Naylor ; ils voulaient en core qu'on livrât à leur merci une compagnie de milice irlandaise que le général Cadwallader avait stationnée dans l'intérieur de St-Philippe, et qui, d'ailleurs, n'avait resté impuissante au poste qui lui était confié. C'était la compagnie dite *Hibernia Greens*. Le général se décida à lui faire évacuer l'église, mais les divers compagnons américains, qui se trouvaient là, voulurent au lieu de la suite, et elle s'avança au milieu de la foule, flanquée d'un côté par les *Musket Rifles*, de l'autre par les *Mechanics Yipes*. L'apparition des *Hibernia Greens* fut saluée de sifflets, et ils eurent grand peine à ne pas laisser leurs rangs par leurs ennemis qui se ruèrent sur eux avec impétuosité. Ils se virent enfin serrés de si près qu'ils eurent devoir faire feu mais ils vécurent sur du feu en l'air, car bien qu'ils tirassent à bout portant, ils ne blessèrent ni qu'un seul individu. Cette fusillade fut malheureusement le signal de la déroute pour les deux compagnies américaines ; les *Greens* se débâtèrent aussi, et se mirent à courir à travers les rues, poursuivis par leurs ennemis. Un des pauvres fuyards, nommé Callagher, ayant réussi à atteindre sa maison, se retourna sur le seuil de la porte et déchargea sa double carabine sur ceux qui s'étaient attachés à ses pas. Sa maison fut bientôt envahie ; il fut saisi et traîné dans le vestibule des rues : "des centaines de misérables, dit le *Gazette de Philadelphie*, trépignèrent sur son corps avec une violence dénotative." Nous étions textuellement, car nous n'osions pas nous faire les auteurs responsables de pareilles horreurs.

Les faits que nous avons rappelés avaient eu lieu de 10 à 2 heures. Jusqu'à 7 heures, le combat fut sans interruption, la milice ayant abandonné l'église sur laquelle s'était acharnée la foule populaire, et cependant, à peine les assiégés avaient-ils été maîtres du sanctuaire, qu'ils l'avaient respecté. Un citoyen natif, dont nous aimons à citer le nom, M. Gower, avait eu l'heureuse inspiration de hisser le drapeau américain au sommet du clocher. Vers 7 heures du soir, cependant, les mouvements de la foule commencent à se ralentir. Le général Cadwallader concentre, autour de l'église Saint-Philippe, des forces plus considérables que le matin. Pendant que plusieurs compagnies montaient dans Second street, elles se virent tout-à-coup barrer le passage par un bande de malfruits. On fit marcher pour les refouler, et l'un des officiers s'était trouvé face à face avec un de ses misérables qui ne voulait pas reculer, il le frappa du plat de son épée. Une lutte s'engagea entre ces deux hommes, et il résulta un moment de désordre dont la foule profita pour se précipiter au milieu de ces compagnies de milice. Celles-ci, alors, firent un feu de file, et plus de trente balles atteignirent l'adversaire leur but. Cette milice de nuit l'émeute en fuite, mais elle ne tarda pas à se rallier près du marché de Walnut, et de là remonta Front et Queen street pour aller prendre position près de l'église avec deux pièces de canon. Plusieurs décharges furent faites sur la milice, dont on compte les pertes à 6 morts. Des escarmouches eurent lieu pendant presque toute la nuit. Vers deux heures du matin, cependant, tout cessa dans le silence, mais ce n'était qu'une trêve qui ne devait pas durer longtemps, car les voyageurs, arrivés hier de Philadelphie, ont annoncé qu'au moment de leur départ, à 7 heures du matin, une vive canonnade se faisait entendre dans la direction de Saint-Philippe. Le lendemain, par un hier soir de Philadelphie, aura donc eu lieu une émeute, cette nuit, mais trop tard pour que nous puissions les ajouter au sanglant bulletin du dimanche, le détail de nouveaux crimes pendant la journée de lundi.

ISCHEL ET ANDRÉ HOFER.

Voici quelques fragments du *Pèlerin*, que M. d'Arincourt a bien voulu nous communiquer :

"Ischel attendait l'empereur et l'impératrice. De brillants préparatifs avaient lieu pour les recevoir : le Styrie se parait de guirlandes et de fleurs ; des arcs de triomphe s'élevaient, et c'était vraiment un spectacle touchant que celui d'une population entière s'élançant avec amour et bonheur au devant de ses souverains.

Par malheur, de gros nuages couraient sous les cieux. Rien ne décourageait pourtant les montagnards. Ils achevaient leurs travaux en dépit des vents et de la pluie. Leur joie et leur bonheur n'étaient pas dans l'attente d'une fête où il y aurait spectacle et plaisir : ils étaient, tout simplement, dans la vive satisfaction de posséder chez eux leur monarque. Ce monarque, c'était leur père ; il y avait là plus que le prestige de la royauté, il y avait le sentiment de la famille. Leur empereur, c'était la représentation de leur patrie. Ils allaient se prosterner devant lui, non-seulement comme devant leur chef, mais devant leur palladium. *Dieu, la nation et l'empereur !* Ces trois cultes ne leur sont qu'un.

Le canon retentit sur la montagne; les cloches sonnent à grande volée. La pluie cesse comme par enchantement. Le cor des chasseurs styriens fait entendre les airs chéris du pays. Les vivats partent de tous côtés. Ces détonations, cet airain, ces trompettes, ces acclamations ne forment qu'un son dans les airs, un son d'enthousiasme et d'amour; l'empereur entrainé dans Ischel.

S. M. arrivait au pas à travers une multitude confuse qu'aucune garde n'éloignait. Ni soldats, ni sergens de ville; pas l'ombre d'une baïonnette. L'empereur et l'impératrice saluaient, du geste et de la voix, les populations qui, sans désordre et sans tumulte, accouraient se presser autour d'eux. Chacun eût pu saisir leur main et la porter à ses lèvres, mais il y avait respect dans l'amour et religion dans l'enthousiasme. Ils semblaient escorter l'arche sainte.

Les montagnards avaient leurs vestes de chasseurs, leurs chapeaux verts ornés de plumes, et leurs bâtons ferrés garnis de pampres. Ces bâtons avaient l'air de thyrses. Auprès d'eux étaient les mineurs de Bernech, avec leurs toques à branches de chêne et leurs haches parées de fleurs. La musique marchait en tête.

L'air national retentit: *Dieu sauve l'empereur!* Tous les fronts étaient découverts, et l'hymne était chanté par le peuple. Au milieu de ces masses, on voyait se mêler sans distinction de rangs, magistrats, gens de cour, nobles dames. Ce jour-là, les grands étaient peuple; ce jour-là, le peuple était grand.

L'empereur me parut souffrant. On racontait de lui mille traits de bonté. Lors de son couronnement, et à l'époque de la grande amnistie qui honora le commencement de son règne, on mettait sous ses yeux le nom des coupables qui imploraient leur grâce; et chacun d'eux avait son intercesseur au pied du trône. Le fameux *Gonfalonieri* et le célèbre *Silvio Pellico* avaient leur avocat près du prince. Vint le tour du Français *Andryane*, et nulle voix ne s'élevait. "Quoi! sans soutien! dit l'empereur. Personne ne parle pour celui-ci. Eh bien! je plaiderai sa cause."

On n'a pas besoin d'ajouter que ce fut une cause gagnée.

Lors des inondations du Danube, en 1830, Ferdinand Ier s'exposa pour secourir les victimes. A l'époque du choléra, son auguste père, François II, arrivant à *Schaubrunn*, trouva sa demeure entourée de palissades et de parapets. On avait voulu isoler la résidence impériale. "Jetez ces ouvrages à bas! dit l'empereur mécontent; je viens partager les dangers de mon peuple; et tout doit nous être commun. Le fléau est ici pour tous."

Un jour, seul à pied dans la rue, il rencontre un convoi de pauvre. Personne ne suivait le mort. "Le malheureux, dit le monarque! Pas un seul être à ses funérailles! pas un hommage à son cercueil! Eh bien! l'empereur y sera! l'empereur priera sur sa tombe."

Il y fut, et Vienne applaudit.

Encore un trait de François II. Il se rendait à *Lachsenbourg*, fortresse curieuse élevée au milieu d'un lac. Sans suite et sans gardes, il s'amusa à conduire lui-même une barque. Il y en a beaucoup sur ces rives. Un villageois s'approche et l'appelle; il le prend pour un batelier. "Hohé! passez-moi! lui cria-t-il.—Volontiers, répond le monarque."

Le paysan s'assied tranquillement dans la nacelle, et le souverain la dirige. "Combien vous faut-il mai tenant?" dit le rustre arrivé au but, et tirant sa bourse. "Rien, mon ami, répond l'empereur.—Vous ne menez donc point par état?—Si fait. Je mène..... mon royaume."

François II était reconnu. Le villageois, tombant à genoux, remit sa bourse dans sa poche, et le prince y joignit la siénne. Ce ne fut point le passager, ce fut le batelier qui paya.

Et comment le peuple n'aimerait-il point de pareils maîtres! Aussi l'empereur Ferdinand, étant à Ischel, en 1837, et désirant un coin de terrain pour faire une route de promenade auprès du lac *Hullstadi*, fit demander au paysan propriétaire, combien il voulait en avoir. "Un gros œu à l'effigie de S. M., répondit le bon Styrien, pour avoir le portrait de mon roi."

M. le vicomte d'Arincourt, parti d'Ischel, se rendit à Inspruck. Écoutez le décrire ce lieu:

Mais quel est ce tombeau moderne!... Un montagnard tyrolien, armé de sa carabine, y est représenté debout, appuyé contre un roc et déployant une bannière sur laquelle se lisent ces mots: *Dieu! l'empereur! et la patrie!* Son feutre orné de plumes nationales, est sur la pierre auprès de lui. Ce héros; c'est *André Hofer*.

Parcourez les vallées du Tyrol; et, sur toutes les maisons, à côté des images sacrées que verrez-vous? *André Hofer*. Interrogez pâtres et laboureurs: quel nom viendra sans cesse à leurs lèvres? *André Hofer*, toujours *André Hofer!* Il fut jadis le libérateur du pays; il en est aujourd'hui le saint.

André Hofer naquit dans une chétive auberge, à *Saint-Léonard*, où il vivait obscur et inconnu. D'un cœur ferme, d'une stature athlétique et d'une imagination ardente, il sort tout à coup de sa retraite, en 1809, alors que le Tyrol, au pouvoir des Français, était donné par Napoléon, dans le traité de Presbourg, à la maison de Bavière. *Aux armes! s'écrie le héros: "Aux armes! à la liberté!"* Sa voix court de rochers en rochers, sa voix est l'appel de la gloire, et le Tyrol entier se soulève.

Le peuple a deviné le grand homme. Il n'a pas songé qu'*André Hofer*, humble et modeste laboureur, n'était nullement versé dans l'art de la guerre; il s'est dit que, sous l'habit rustique, il y avait là un grand capitaine; l'instinct national l'a nommé, à l'unanimité, *commandant en chef du Tyrol*. Et, seul, seul du fond de ses montagnes, *André Hofer*, dévoué à la maison d'Autriche, repousse l'armée bavaroise. Il n'a ni force, ni trésor; n'importe, il a son bras et son ame. Il saura combattre la France. L'armée franco-bavaroise, sous les ordres du duc de Dantzick, marche contre le montagnard. Elle arrive aux gorges du *Benner*. Écoutez le récit du combat par un officier bavarois:

Nous formions l'avant-garde, au nombre de quatre mille. A peine étions-nous engagés dans un ravin profond dominé par d'immenses rochers, que j'entends ce cri sur nos têtes:

"Hans! l'heure est-elle venue?"

"Oui," répond une voix terrible. Puis ces paroles solennelles: "*Au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit! Soldats du Ciel, lâchez les cordes!*"

Au même instant, cris et détonation. La montagne semble éclater; Des masses de rochers, d'arbres et de terrain s'écrasent. Mille des nôtres sont écrasés et broyés sous les foudres du montagnard *Hofer* se précipite sur nous. La débandade est générale, et le Tyrol a triomphé.

Hofer entra vainqueur dans Inspruck, où l'on battit monnaie en son nom. L'Autriche envoya à son aide, et son triomphe fut complet. *Le Guillaume Tell* monarchique, bien qu'il fût chef suprême d'armée, ne quittait ni le costume ni les habitudes de son village; la seule chose qui le distinguait était la longueur de sa barbe, qui l'avait fait surnommer par ses ennemis: *le Barbu*. Du reste, refusant toute distinction, ne voulant ni argent ni récompense, *André Hofer* était, constamment, le simple paysan tyrolien, sans ostentation et sans vanité. Le soir, en tems de guerre, à la tête de ses soldats, il s'agenouillait au bord des torrens, et, son chapelet à la main, récitait tout haut sa prière. Le ciel semblait alors lui sourire.

Hélas! les triomphes finirent. *Hofer*, après avoir mérité le nom de *libérateur*, y joignit celui de *martyr*. Pris par trahison dans la nuit du 26 au 27 janvier 1810, il fut conduit en Italie et périt, fusillé à Mantoue.

"A genoux!" lui dirent les grenadiers chargés de l'exécution fatale.

"Non," répondit fièrement le montagnard; c'est prosterné, le front sur la poussière, que tout à l'heure, je remettrai mon ame à Dieu; c'est la tête haute et debout que maintenant, je livre mon corps aux hommes."

Et sous le plomb fatal... il tomba.

Lorsque l'empereur actuel fut à Inspruck, sept à huit mille arquebusiers tyroliens vinrent des quatre coins du pays, dans leur costume montagnard, pour lui prêter foi et hommage. Ils lui jouèrent un drame en plein air, dont *Hofer* était le héros: Ferdinand Ier les fit entrer tous dans son palais; et, seul au milieu de ces huit mille hommes armés jusqu'aux dents, il marchait sans garde tranquille.

A deux lieues d'Inspruck est la fameuse *Martins-Wand*: la muraille de *Saint-Martin*. Elle a, dit-on, huit cents pieds de hauteur. Là se passa un fait si extradinaire, qu'on serait tenté de le classer parmi les légendes fabuleuses; et pourtant nul fait n'est plus vrai.

Maximilien Ier chassait au chamois. Il disparaît dans les montagnes: surprise et terreur générales. On le cherche de toutes parts; l'empereur sans doute a péri. Mais quel bruit?... C'est le son du cor. D'où part-il? Du creux d'un rocher d'une hauteur démesurée. La seule accout au pied de ce pic: elle y aperçoit l'empereur. Mais il ne peut sortir de l'excavation, où, précipité par un accident déplorable, il est là, au sommet des airs, sans secours et presque mourant. Mille efforts sont essayés pour parvenir jusqu'à lui; pas un moyen d'aucun côté, ni par le haut, ni par le bas. Trois jours se passent ainsi au milieu de tentatives infructueuses et d'angoisses perpétuelles. Maximilien, exténué de souffrances et de faim, n'avait plus qu'un souffle de vie. L'évêque et le clergé d'Inspruck, sortirent en procession de leur église, se prosternent au pied du roc. Ils portent le viatique au monarque; ils lèvent vers lui l'hostie sainte. Maximilien; à demi relevé, communie de pensée et d'ame;

Puis il retombe inanimé ; et le peuple, désespéré, entonne l'office des morts.

"Un ange en ce moment, le sauva," disent les chroniques du tems. L'histoire adopte un autre récit. Oswald Zips, chasseur de chamois, monte au sommet de Martins-Wand. De là, il se laisse glisser, le rochers en rochers, vers l'inabordable caverne. Il a fait le sacrifice de sa vie ; il roule, il se suspend, il se couche, il se retient, il s'accroche ; il parvient enfin jusqu'à l'empereur. Là, le saisissant par la ceinture, il recommence le même supplice ; il se rejette de nouveau d'un rocher à un autre, saute d'un angle à une pointe, se redresse, se renverse, se relève, lutte audacieusement contre le précipice ; et de crevasses en crevasses, à demi lancé dans l'espace, à demi saisi par la mort, tombe vainqueur au pied du rocher. Il avait sauvé l'empereur. Et, sur les rivages de l'Inn, d'où partaient les hymnes funèbres, le Te Deum a retenti."

Vicomte d'ARLINGHOUT.

EXERCICES LITTÉRAIRES DE COLLEGES.

COLLÈGE DE ST. HYACINTHE.

LES Exercices Littéraires du Collège de St. Hyacinthe auront lieu le 22 et 23 du courant, en trois séances, dont la première et la troisième commenceront à DEUX HEURES de l'après-midi et la seconde à HUIT HEURES du matin. Les parents des Elèves et les Amis de l'Education y sont respectueusement invités. Mais, vu l'exiguïté du local, on n'admettra de jeunes personnes que les sœurs des Elèves.

St. Hyacinthe, 5 juillet.

J. LA ROQUE, PTRE. DR.

DEMANDES DE MAITRES D'ECOLE.

On a besoin dans la paroisse de TERREBONNE de DEUX MAITRES D'ECOLES munis de bonnes recommandations, pour tenir des écoles dans la campagne. S'adresser aux COMMISSAIRES de la paroisse, ou à M. Porlier, Curé du lieu.—Les lettres franches de port.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELÉAU & LAMOTHE,

Rue Ste. Thérèse, vis-à-vis l'imprimerie de MM. J. STARKE et Cie.

A VENDRE.

A CE BUREAU,

CANTIQUE pour la TEMPÉRANCE.

Ornements d'Eglise.

AUX MESSIEURS DU CLERGE.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Sousigné, (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabriciens de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.

A. M. J. C. ROBILLARD, }
NEW-YORK.

"Nous sommes certains que les MM. du Clergé des Etats-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier leurs ordres. Il aurait d'abord la facilité de CHOISIR SUR ECHANTILLONS et même de faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

"Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) es marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

"Sous le rapport des prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puis que nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, au lieu que vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique." Les échantillons des objets les

PLUS BEAUX ET LES PLUS NOUVEAUX, seront exposés à Montréal, aux Magasins de JOSEPH ROY, Ecr., et plus tard à Québec, chez G. D. BALZARETTI, Ecr.

On remplira avec un soin tout particulier les ordres en tout genre, qu'on voudra bien remettre pour OBJETS D'EGLISE.

On fera venir les ORNEMENS tout faits, si on le préfère.

J. C. ROBILLARD,

No. 32, Beaver à l'encoignure de Broad Street, New-York.

MANUEL OU REGLEMENT DE LA SOCIETE DE TEMPERANCE,

DEDIE A LA JENESSE CANADIENNE

PAR M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA. LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pour ont s'adresser au Bureau des MÉLANGES.

Prix: un schelling ; dix schellings la douzaine.

N. B.— Cette réduction dans le prix de cet ouvrage est telle que ceux qui ont fait des dépenses qu'occasionne l'impression d'un livre aussi volumineux, comprendront facilement qu'il n'y a que le désir de le répandre dans toutes les classes qui ont pu y donner lieu. On espère donc trouver une compensation dans l'empressement de chacun à en faire l'acquisition.

COLLÈGE DE LA SAINTE-CROIX,

WORCESTER,

Près Boston.

CE COLLÈGE nouvellement établi par les soins de l'Evêque de Boston, Mgr. Fenwick, et placé sous sa direction immédiate, est bâti sur une des collines qui environnent la ville de Worcester. A une position agréable, il joint l'avantage d'un air parfaitement pur, et d'une eau abondante et limpide. Une ferme de 52 acres est annexée au collège.

LE PLAN D'ÉDUCATION qu'on y suit pour être en rapport avec les différentes professions auxquelles les jeunes gens peuvent se destiner, renferme 3 branches d'études spéciales, c'est-à-dire les études propres à l'Etat Ecclésiastique, aux Belle-Lettres, et au Commerce.

Le Cours d'étude propre aux jeunes gens qui se destinent au Commerce embrasse l'Écriture, l'Arithmétique, la tenue des livres, l'étude des langues Anglaise et Française, l'Histoire, la Géographie, la Connaissance de la Sphère, l'Algebre élémentaire, la Géométrie, et les autres parties les plus pratiques des Mathématiques. On y fait de plus un cours spécial de Composition et de Déclamation propres au génie des deux langues anglaise et française. La Science de la Religion n'est pas oubliée dans cette spécialité ; on s'attache à montrer aux jeunes gens le parfait accord de la Religion naturelle, domaine de la Raison, avec la Révélation, dépôt sacré de la Foi.

Le cours d'études destiné aux jeunes gens qui veulent acquérir une connaissance plus étendue des Belles Lettres embrasse l'étude du latin et du grec, celle des auteurs classiques et des poètes, la Rhétorique, la Logique, la Philosophie, la Métaphysique et la Morale, l'Histoire Ecclésiastique, l'Astronomie, la Chimie, et les autres branches des Sciences Naturelles.

Le cours d'Etudes Ecclésiastiques comprend en outre les leçons de Théologie et d'Écriture-Sainte.

Comme ces 3 trois branches d'étude forment le cours complet d'éducation, les parents auront la liberté de choisir parmi ces sciences, celles qu'ils jugeraient pouvoir être utiles à leurs enfants dans la profession qu'ils leur destinent.

L'INSTRUCTION MORALE ET RELIGIEUSE est surtout l'objet de soins particuliers : outre l'explication familière du Catechisme, on a soin de donner de fréquentes conférences sur les principes, les doctrines et les cérémonies de l'Eglise catholique.

Les élèves sont constamment sous les yeux de leurs professeurs ou directeurs, même pendant le temps des récréations.

Les livres nécessaires aux études doivent être fournis aux élèves par leurs parents ou correspondants ou bien ils pourront être achetés au collège à des prix aussi modérés que possible.

On ne recevra pas au collège des enfants au-dessous de 8 ans ni au-dessus de 14. On n'y reçoit aussi que les catholiques.

Prix de la Pension.

Le prix de la pension est de 150 dollars par an : cela comprend l'éducation, la nourriture, le logement, le blanchissage et le raccommodage du linge et des bas.

La pension doit être payée 6 mois d'avance, et une remise de 10 pour 100 sera faite à ceux qui seront ponctuellement exacts à remplir cette condition. Le président du collège est autorisé à renvoyer, après 2 mois de séjour dans la maison, ceux des élèves dont la pension n'aura pas été payée d'avance.

Les Arts d'agrément et l'étude des langues étrangères sont en dehors du prix de la pension ainsi que les soins du médecin pour le cas de maladie. On pourra procurer aux élèves qui le désireraient des leçons de ces Arts d'agrément ou de langues étrangères, c'est-à-dire, de l'allemand, de l'italien, de l'espagnol, de musique, de dessin, de peinture, de danse, et d'escrime.

Les vacances commencent la dernière semaine de juillet et se terminent le 15 septembre exclusivement.

N. B.—La route la plus directe est celle d'Albany. On fait le trajet d'Albany à Worcester en 9 heures par le Rail-Road ; et le même Rail-Road fait le trajet de Worcester à Boston en 2 heures.

THOMAS F. MULLEDY,

PRÉSIDENT.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRIS pour l'année, et CINQ PIASTRIS par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s.	6c.
Chaque insertion subséquente,		1/2d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s.	1d.
Chaque insertion subséquente,		1/2d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4c.
Chaque insertion subséquente,		1/2d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY,
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.

PTRE.
PTRE.